

Les Enfants de Mada

Association d'intérêt général déclarée au journal officiel du 7 novembre 2009

35, rue Louis Braille 75012 Paris



Rentrée scolaire le 7 septembre

→ **RENOUVELLEMENT DES PARRAINAGES**

→ **APPEL A DE NOUVEAUX PARRAINAGES**

Déduction fiscale de 66%

Chères marraines, chers parrains,

Chers amis (es),

A l'approche de la rentrée scolaire,

► Nous appelons nos marraines et parrains à reconduire leurs parrainages.

► Nous invitons celles et ceux qui n'ont pas fait ce pas à parrainer un enfant dans l'une des deux écoles laïques francophones où nous intervenons. Parrainer un enfant est d'un coût très faible (43 € ou 50 € par an après déduction fiscale selon l'école).

La première mission de notre association est d'œuvrer à l'instruction des enfants défavorisés.

Le parrainage d'enfants doublé d'une assistance alimentaire (on n'apprend pas le ventre vide) permet à un enfant vulnérable de s'instruire, d'être protégé et de grandir en bonne santé.

Suite à la pandémie du Covid, des centaines de milliers de familles restent sans ressource et ne peuvent plus s'acquitter des frais de scolarité. Nous intensifions nos parrainages afin de freiner la déscolarisation des enfants.

Nous parrainons des enfants de la maternelle au collège dans 2 écoles laïques francophones :

- Les BAMBINS JUNIORS à Ambalavao, petite ville du centre de l'île
- LA MARMAILLE à Mangily, village côtier du Sud proche de Tuléar

Liens utiles :

<https://www.oneheart.fr/articles/madagascar-les-bambins-juniors-une-ecole-au-modele-vertueux-22001>

<https://www.facebook.com/angbourhis>

→ Parrainage LES BAMBINS JUNIORS

Coût annuel 147 €

→ **soit 50 €/an après déduction fiscale**

Les frais de scolarité incluent :

- Écolage, tenue scolaire, tenue de sports, fournitures, équipements scolaires
- Cantine scolaire (4 à 5 repas par semaine)
- Frais médicaux et visite dentaire et médicale, cadeau de Noël, assurances, sorties pédagogiques, activités artistiques

→ Parrainage LA MARMAILLE

Coût annuel 127 €

→ **soit 43 €/an après déduction fiscale**

Les frais de scolarité incluent :

- Écolage, tenue scolaire, fournitures scolaires, assurances, sorties pédagogiques
- 2 goûters quotidiens, repas de fin d'année

Dans l'intérêt de l'enfant, Il importe que votre engagement porte sur une durée minimale de 3 ans. En cas d'empêchement, contactez-nous à l'avance afin que nous recherchions une alternative à la déscolarisation de votre filleul(e)

► Au fil de l'année scolaire, vous recevrez des photos de votre filleul (e) et des informations sur le déroulement de sa scolarité. Vous pourrez, via l'école ou *Les Enfants de Mada* écrire à votre filleul (e) qui vous répondra.

MODALITÉS PRATIQUES

♦ Vous pouvez nous laisser le choix de votre filleul(e) et, éventuellement, indiquer une préférence de sexe et de cycle (maternelle, primaire, collège)

♦ Vous pouvez choisir votre filleul(e) parmi les 2 listes en PJ. Dans ce seul cas, retournez-nous votre contrat de parrainage en PJ. Si votre choix se portait sur un enfant déjà parrainé, nous vous ferions d'autres propositions.

♦ Vous pouvez aussi souhaiter rester anonyme. Dans ce cas, l'association *Les Enfants de Mada* sera parrain de votre filleul(e)

♦ Votre contribution sera adressée à l'école par l'association *Les Enfants de Mada*.

→ Un reçu fiscal vous parviendra sous 8 jours après encaissement

→ Chèque Ordre « Les Enfants de Mada ». Envoi à Philippe SALAS, Président des Enfants de Mada 35, rue Louis Braille Bât 1 - 75012 Paris

→ Virement

RIB : c/étab 17515 c/guichet 90000 n° compte 08000911018 c/rice 76

IBAN FR76 1751 5900 0008 0009 1101 876

BIC : CEPFRPP751

Ils vous remercient.

Philippe SALAS

Président Les Enfants de Mada

